

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LEVROUX SÉANCE DU 16 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix- huit, le seize février à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune nouvelle de Levroux, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs sessions sous la Présidence de Monsieur Alain FRIED, Maire de Levroux.

Présents : Messieurs, Mesdames Alain FRIED, Maire, Michèle PREVOST, Maire Déléguée, Michel BRUN, Jean Louis PESSON, Laurent Michel PINEAU, Caroline FRIED, Françoise LIMOUSIN, Bernard PILORGET, Pascale DESCAMPEAUX, adjoints, Daniel ROGER, Isabelle ROLAND, Bruno d'ARMAILLE, Daniel HERVE, Sandrine HERAULT, Julien NIVET, Patricia MONTINTIN, Cyril BAILY, Isabelle TEXERAULT, Thierry PINAULT, Christelle LEPREVOST, Jean Paul SAMAIN, Pascal PALLUAUD,

Excusés ou absents : Messieurs, Mesdames Sylvie DEVERS, adjoint, qui avait donné pouvoir à Michel BRUN, Gaëtan BOUE qui avait donné pouvoir à Michèle PREVOST, Philippe MERLIN qui avait donné pouvoir à Alain FRIED, Delphine COUTANT qui avait donné pouvoir à Isabelle ROLAND, Claudine AUBIN qui avait donné pouvoir à Caroline FRIED, Jean LAMARDELLE qui avait donné pouvoir à Patricia MONTINTIN, Damien BERTON, Dominique JACQUET.

Date de la convocation 5 février 2018

Secrétaire de séance : Madame PREVOST

Proposition de rajouter les délibérations suivantes :

Demande de subvention au fonds sportif du département,

Acquisition d'un immeuble,

Demande de subvention à l'ADEME pour l'étude thermique du groupe scolaire Pecherat,

- Décision (s) prise(s) dans le cadre de la délégation de pouvoir,
- Classe de découverte, voyage en Normandie, participation financière de la commune,
- Versement d'une subvention exceptionnelle,
- Aliénation du chemin rural de la Tiby, modification de la précédente délibération,
- Participation financière communale aux charges de fonctionnement de l'école Clairefontaine,
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes,
- Désertification médicale, vœu du Conseil Départemental,
- Modification de la délibération 2017/83 du 22 décembre 2017 portant création de postes,
- Questions diverses.

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs donnant lieu à information du Conseil Municipal et à transmission à l'Autorité Préfectorale.

CONVENTION 2018 AVEC LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – Décision n° 2018/1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a signé une convention avec le Laboratoire Départemental d'Analyses de l'Indre (LDA36) pour effectuer au cours de l'année 2018 les analyses microbiologiques d'autocontrôle du restaurant scolaire.

Une fois par trimestre, seront effectués des prélèvements correspondant à trois préparations culinaires et deux prélèvements de surface. Le coût de cet autocontrôle est de 143,98 € HT par passage (avec un passage par trimestre scolaire).

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- **Déclare avoir pris bonne note de la signature de la convention avec le laboratoire d'analyses de l'Indre.**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL - Décision n° 2018/2

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la mise à disposition d'un atelier d'environ 100 m² situé à l'espace entreprise emploi, à Madame Katy DOZIO – le grenier patiné - pour son activité de fabrication et vente d'objets de décoration bois patiné sur meubles.

Une convention de mise à disposition a été signée selon les caractéristiques suivantes :

- durée : du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018,
- loyer mensuel : 320 €.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- **déclare avoir pris bonne note de la signature de la convention de mise à disposition susdite avec Madame Katy DOZIO - le Grenier Patiné.**

CLASSE DE DECOUVERTE, VOYAGE EN NORMANDIE, PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR LA COMMUNE DE LEVROUX – Délibération° 2018/1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'école élémentaire Joseph Pécherat sollicite la participation financière de la commune de Levroux pour l'organisation d'un séjour en classe de découverte « voyage en Normandie » pour les élèves de CM2 du 23 au 25 avril 2018.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental n'apporte plus sa participation financière. La participation financière des familles passe donc de 25% et 50%.

Le coût prévisionnel de ce séjour est de 8 310 €.

Les taux de participation sollicités sont les suivants :

Commune : 50 % soit 4 155 €

Familles : 50 %.

La somme de 4 155 € sera budgétisée sur 2018 en subvention exceptionnelle.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Emet un avis favorable au financement de la classe de découverte pour l'année scolaire 2017 - 2018.**
- **Précise que ce financement sera budgétisé sur l'année 2018 et versé en subvention exceptionnelle.**

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Délibération° 2018/2

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'une demande de subvention émanant du BTP CFA Loir et Cher à Blois qui accueille un apprenti domicilié à Levroux.

La subvention forfaitaire sollicitée par le CFA s'élève à la somme de 70 €, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de verser ce montant.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Emet un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 70 € au CFA du loir et Cher.**
- **Précise que ce financement sera budgétisé sur l'année 2018 et versé en subvention exceptionnelle.**

ALIENATION D'UNE PARTIE DU SENTIER RURAL DE LA TIBY APRES ENQUETE PUBLIQUE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2017/78 : Délibération n° 2018/3

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de modifier la délibération 2017/78 concernant la vente d'une partie du chemin rural de la Tiby et de supprimer les frais du commissaire enquêteur ainsi que les frais de publication. En effet, ces frais sont des dépenses obligatoires pour la commune et ne doivent pas être légalement mis à la charge de l'acquéreur.

En conséquence, les frais occasionnés et réglés par la commune pour l'enquête publique s'élèvent à la somme 422,34 € correspondant aux factures du géomètre. Ils seront intégralement remboursés par l'acquéreur.

Concernant le prix de vente du sentier, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de le céder pour un montant de 1 473 € étant donné que c'est un chemin non entretenu depuis des années et qu'il est devenu inaccessible puisque plus utilisé.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Décide de vendre une partie du sentier rural de la Tiby pour un montant de 1 473 €,**
- **Dis que les frais occasionnés d'un montant de 422,34 € pour cette aliénation seront remboursés à la commune de Levroux par l'acquéreur,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et tout document se rapportant à cette vente.**

PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE CLAIREFONTAINE – Délibération n° 2018/4

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de verser une somme de 25 900 € correspondant aux charges de fonctionnement de l'école Clairefontaine de Levroux pour l'année scolaire 2017/2018 calculée comme suit : 700 € par élève soit 25 900 € pour 37 élèves.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Décide de verser une somme de 25 900 € correspondant aux charges de fonctionnement de l'école Clairefontaine,**
- **Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2018.**

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ACCUEILLANT DES ENFANTS DE PLUSIEURS COMMUNES – Délibération n° 2018/5

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de demander une participation financière aux communes dont les enfants sont scolarisés à Levroux.

Cette participation sera applicable pour l'année 2018, elle est calculée par rapport aux frais de personnel de l'année 2016.

Le montant demandé par élève pour l'école élémentaire est fixé à 226 €, le montant demandé par élève pour l'école maternelle est fixé à 721 €.

Concernant les enfants dont la garde est partagée entre le parents dont un est domicilié à Levroux, Monsieur le Maire propose que la somme due soit divisée entre les deux communes.

Cette participation fera l'objet d'un titre de recette établi dans l'année 2018.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Donne son accord pour l'application de la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique ainsi que les frais divisés entre les communes pour les enfants en garde partagée.**

DESERTIFICATION MEDICALE – VŒU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – Délibération n° 2018/6

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du vœu exprimé par le Conseil Départemental dans sa séance du 15 janvier 2018 et à destination de Monsieur le Président de la République et de Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter en faveur de ce vœu.

Le département de l'Indre fait partie des territoires frappés par la désertification médicale. Le nombre de médecins libéraux généralistes installés ne cesse de diminuer. De plus de 200 il y a quelques années, ils sont à peine plus de 150 aujourd'hui. Les nouvelles installations ne compensant pas les seuls départs à la retraite, 65% des médecins généralistes ayant plus de 55 ans, l'effectif atteindrait un peu plus de 110 généralistes pour une population de 230 000 habitants à court terme.

L'accès aux soins n'est plus assuré pour une part croissante de la population et se détériorera encore plus à l'avenir. Concrètement, à chaque départ à la retraite de généralistes, c'est au moins 1000 patients (sans compter les visites effectuées en EHPAD) qui doivent retrouver un médecin référent. La plupart de ceux qui restent ne peuvent déjà plus accepter de nouveaux patients faute de places... et les patients sans médecin référent se comptent déjà par milliers. La situation des médecins spécialistes est tout aussi préoccupante avec des délais d'attente qui se comptent en mois voir en semestre.

Ce contexte médical est évidemment d'autant plus dramatique que la population du département est plus rurale, plus âgée et plus précaire que les « moyennes nationales » qui servent aujourd'hui de règle d'or aux politiques publiques.

Il est indéniable que d'ici quelques années, les « indicateurs » utilisés pour mesurer les inégalités territoriales de santé » (et qui sont déjà préoccupants) témoigneront aux administrations de la santé ce que les élus locaux savent et disent déjà : on constatera une hausse de mortalité prématurée, des pathologies chroniques, une baisse de l'espérance de vie, etc...

C'est pourquoi depuis 2008, le Département de l'Indre développe des actions volontaires bien éloignées de son domaine de compétence légale, pour tenter d'agir sur ce phénomène. Il y va de la survie de la population.

Toutefois au-delà de ces mesures locales, aussi innovantes soient-elles (le Département a accompagné le développement d'un réseau de télé-médecine dès 2008, il attribue des aides à la formation, au logement, aux stages durant l'internat, et à la prime installation de 50 000 €, il va recruter un agent pour accompagner les médecins dans un projet d'installation), les acteurs et décideurs locaux que nous sommes, savons bien que seules les décisions nationales pourront réellement réguler cette situation car le déficit observé sur de nombreux territoires en matière de santé trouve sa cause essentielle dans la mauvaise répartition spatiale des médecins en France.

Aussi le Conseil Départemental de l'Indre demande, avec gravité et insistance, qu'une régulation territoriale de conventionnement des médecins libéraux généralistes et spécialistes soit mise en place pour répondre plus justement au besoin de santé des populations.

De même, le Département de l'Indre demande qu'une réflexion soit engagée sur les modalités de sélections appliquées pour l'accès aux études de médecine, dont aujourd'hui le lien avec les aptitudes nécessaires à l'exercice de la médecine semble très tenu, voire absent.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Emet un avis favorable au vœu ci-dessus décrit.**

CREATIONS DE POSTES et SUPPRESSIONS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2017/83 – Délibération n° 2018/7

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de modifier la délibération 2017/83 du 22 décembre 2017 portant sur la création de postes.

2 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe ont été créés alors qu'il s'agit de 2 postes d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose également l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} avril 2018 à temps partiel, 20 h par semaine pour l'espace santé et un poste d'adjoint du patrimoine à 20 h par semaine à compter du 1^{er} mars 2018.

Monsieur le Maire propose également de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 2 postes d'adjoint d'animation territorial,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Accepte de modifier la délibération 2017/83 du 22 décembre 2017 concernant la création de postes,**
- **Accepte de créer 2 postes d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe en remplacement de 2 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,**
- **Accepte de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} avril 2018 à temps partiel, 20 heures par semaine pour l'espace santé et un poste d'adjoint du patrimoine à temps partiel, 20 h par semaine à compter du 1^{er} mars 2018,**
- **Accepte de supprimer les postes suivants :**
 - o **1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,**
 - o **2 postes d'adjoint d'animation territorial,**
 - o **1 poste d'auxiliaire de puériculture,**
 - o **1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.**

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS SPORTIF – Délibération n° 2018/8

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de demander une subvention au fonds sportif du Département pour l'éclairage du stade de football et l'installation d'un city parc.

Trois entreprises ont été contactées :

LANGELEC pour l'éclairage : montant 25 116,16 € H.T.

PROLUDIC – 37 356 € H.T. et RONDINO 34 123,34 € H.T. pour le city parc.

Monsieur le Maire propose de retenir LANGELEC pour l'éclairage et PROLUDIC (offre plus élaborée) pour le city parc.

Le Conseil Départemental, dans le cadre du F.A..R à allouer les subventions suivantes :

3 770 € pour l'éclairage du stade,

5 603 € pour l'installation d'un city parc.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Eclairage du stade de football : 25 116,16 € H.T.		Subvention FAR	3 770 €
		Subvention fonds sportif	3 770 €
Installation d'un city parc	37 356,00 € H.T.	Subvention FAR	5 603 €
		Subvention fonds sportif	5 603 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Approuve les dépenses et le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention pour ces deux projets au fonds sportif du département.**

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE – Délibération n° 2018/9

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux que la commune de Levroux se porte acquéreur d'un immeuble cadastré D 292 d'une superficie de 230 m² se composant de trois bâtis attenants situé à l'angle de la place de la République (n°21) et de la rue Voltaire (n°3).

Le service des Domaines a estimé ce bien à 48 500 €

Monsieur le Maire propose d'acquérir cet immeuble pour 50 000 €.

Monsieur le Maire explique cette future acquisition par le fait d'une demande d'installation d'un commerce.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Emet un avis favorable pour l'acquisition de cet immeuble pour un montant de 50 000 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.**

DEMANDE DE SUBVENTION ADEME POUR L'ETUDE THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE PECHERAT – Délibération n° 2018/10

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une étude thermique concernant le groupe scolaire Pecherat a été commandée afin de mesurer précisément les gains énergétiques et de simuler les temps de retour sur investissement.

Trois bureaux d'études ont été sollicités :

- ADEV ENERGIE – 36300 LE BLANC : montant de la prestation : 1 710 € H.T.
- ENERGIO – 37000 TOURS : montant de la prestation : 1600 € H.T.
- BUILDING SYSTEMS ENERGIE – 45141 INGRE – montant de la prestation : 3 000 € H.T.

Le cabinet ADEV ENERGIE a été retenu pour un montant de 1 710 € H.T.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de demander une subvention à l'ADEME.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Emet un avis favorable à l'étude thermique,**
- **Approuve le montant du financement,**
- **Mandate Monsieur le Maire pour demander la subvention à l'ADEME.**

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CARRIERE PORTE PAR LE SYNDICAT DES EXPLOITANTS AGRICOLES MARNEURS DE LA REGION DE SELLES SUR NAHON, SUR LA COMMUNE DE PELLEVOISIN -INDRE- AU LIEUX DITS « CHASSENAY et QUASIMAILLET – DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE I.C.P.E. – Délibération n° 2018/11

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'émettre un avis favorable sur le projet de carrière des exploitants agricoles marneurs de la région de Selles sur Nahon, sur la commune de Pellevoisin.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **Emet un avis favorable à sur le projet cité ci-dessus.**

Questions diverses.

- Avis du conseil municipal sur l'exploitation d'une carrière de Marnes à Pellevoisin.

Mr. FRIED		Mme DEVERS	Excusé avec pouvoir à Mr BRUN Michel
M. BRUN		Mme FRIED C.	
M. PESSON		Mme LIMOUSIN	

M.PINEAU		Mme ROLAND	
M. ROGER		Mme COUTANT	Excusée avec pouvoir à Mme ROLAND Isabelle
M.D'ARMAILLE		Mme AUBIN	Excusée avec pouvoir à Mme FRIED Caroline
M. BOUE	Excusé avec pouvoir à Mme PREVOST	Mme HERAULT	
M. MERLIN	Excusé avec pouvoir à Mr FRIED Alain	M. LAMARDELLE	Excusé avec pouvoir à Mme MONTINTIN Patricia
M. HERVE		M. BAILLY	
M. NIVET		Mr PILORGET	
Mme MONTINTIN		Mr SAMAIN	
Mme TEXERAULT		Mme DESCAMPEAUX	
Mme PREVOST		Mme LE PREVOST	
Mr PINAULT		Mr PALLUAUD	
Mr BERTON	Absent		
Mr JACQUET	Absent		